



 Ville de
ANSLE-LES-FONTAINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Réunion n°6 du **CONSEIL MUNICIPAL** **Mansle-les-Fontaines**

(Article L 121-10 du Code des Communes)

Le Conseil Municipal se réunira, **Salle des Fêtes - Fontclaireau** - 16230 MANSLE-LES-FONTAINES
le **Mercredi 04 décembre 2024 à 19 h 00.**

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

1/ FINANCES COMMUNALES

➤ **REVERSEMENT AU SDEG 16 DE LA TICFE PERÇUE A TORT PAR LA COMMUNE.**

Lors de la création de la commune nouvelle, le Conseil Municipal avait délibéré pour que le SDEG perçoive directement la TICFE.

Toutefois, en octobre, le service de la fiscalité de la DGFIP a maintenu cette recette sur la commune au lieu de la transférer au SDEG.

Par conséquent, la commune a perçu à tort cette année la somme de 64 721 € (octobre = 53 930 €, novembre = 5 393 € et décembre = 5 398 €).

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la régularisation de cette erreur et autoriser le reversement de ce montant au SDEG 16.

Une décision modificative doit être aussi réalisée après délibéré du Conseil Municipal :

- Article D65888 + 64 721 €
- Article R73141 + 64 721 €

➤ **Admissions en Non Valeur des titres figurants sur la liste n°6376320131 transmises par monsieur le comptable public en date du 3 octobre 2024 (Voir Doc 1)**

➤ **Autorisation donnée au Maire pour admettre en non-valeur des créances irrécouvrables inférieures à 100 €**

2/ RESSOURCES HUMAINES

- Réorganisation du service "Chantier d'Insertion après le départ de Gaëlle PASQUIER.
- Recrutement d'un policier municipal

3/ PATRIMOINE COMMUNAL

- Vente ancien centre de secours : position du Conseil Municipal sur la dernière proposition d'achat de l'entreprise CARS THORIN.

4/ VOIRIE COMMUNALE

- Demande rétrocession de la voirie du lotissement DENIS, Rue des Beaux Peux dans la voirie communale.

5/ INFORMATIQUE - ATD 16

- Adhésion à GEO16DICT, module métier de gestion des réponses aux déclarations de travaux (DT/DICT) situés à proximité de réseaux ou canalisations. Mise en œuvre du logiciel Next'DICT en lien avec WebSIG X'MAP

Solution de réponses aux dossiers DT, DICT, ATU & VOIRIE :

- DT : Demande de travaux
- DICT : Demande d'Intention de Commencement de Travaux
- ATU : Autorisation de Travaux Urgent
- Voirie : Demande de permission ou d'autorisation de voirie

En lien avec le Portail Usager Urbanisme SIRAP.

Coût annuel = 487,20 €

- Adhésion au module métier "GESTION DES CIMETIERES" - Logiciel Next'Cim
 - Logiciel, support, formation & sauvegarde Coût annuel 495 €
 - Réalisation du plan des cimetières de Mansle & Fontclaireau 720 €
 - Intégration des données 960 €

6/ FORET COMMUNALE

- Adhésion au système de certification forestière PEFC - Forêt communale

7/ PROJET DE LOI DE FINANCES 2025

- Motion refusant les mesures budgétaires gouvernementales concernant les collectivités territoriales et leurs établissements.

8/ PRESENTATION DU PROJET STATION SPORT NATURE AQUATIQUE

QUESTIONS DIVERSES

- Point sur les travaux :
 - Tranche 3 - Aménagement de bourg (Rue Martin, Place du 8 Mai 1945, Place de la Résistance),
 - Aménagement du Parking de l'Eglise de Fontclaireau,
- Camping municipal - Saison 2025 - Location de vélos
- Snack Bar Restauration Rapide - Saison 2025
- Divers

Affiché, le 28/11/2024

Le Maire, Christian CROIZARD

